

Préambule :

En octobre 2017, le Conseil d'État (CE) a déposé les projets de loi (PL) concernant la CPEG et la LTrait, malgré l'opposition du Cartel. Ces PL modifient l'ensemble de la politique salariale, les principes de transparence au sein des services publics et les prestations de rentes. Ces bouleversements ont été décidés unilatéralement. Le Cartel a demandé le retrait de ces PL et sollicité des négociations sérieuses à l'écoute de ses propositions.

Ces PL affectent l'ensemble des conditions de travail auxquelles s'ajoutent les effets du projet de budget 2019 (PB19) et du plan financier quadriennal 2019-2022 (PFQ 19-22). Le PB19 va chercher 79 millions d'économies dans les poches des fonctionnaires et au total le PFQ 19-22 et met à charge de la fonction publique 281 millions affectant les salaires et le pouvoir d'achat de ces dernier-e-s de manière forte et durable.

Dans ce contexte, la mobilisation du personnel devient incontournable. Elle fut historique en automne 2015 avec des résultats visibles. Des milliers d'employé-e-s sont descendu-e-s dans la rue et ont participé à sept jours de grève pour défendre le service public, avec des résultats réels. En effet, les mesures dites « structurelles » d'augmentation du temps de travail, de gel des embauches et de facilitation des licenciements, ont été de facto abandonnées. Le projet de loi « Personal Stop », contre lequel plus de 20'000 signatures référendaires ont été récoltées avec 18 jours d'anticipation sur le délai légal, a été mis en échec. Ce fut une belle victoire syndicale.

Il faut donc, à nouveau, que le personnel s'oppose avec la plus grande vigueur à ces attaques qui signifient la fin de l'égalité de traitement, la fin de la transparence salariale, une attaque frontale sur les salaires, la remise en cause des services publics et la porte ouverte aux privatisations souhaitées par la droite. La fonction publique ne doit pas être, année après année, la variable d'ajustement budgétaire.

Considérant :

Sur le projet de budget 2019 (PB19)

- Que le PB19 du CE n'accorde toujours pas les postes suffisants dans de nombreuses politiques publiques, notamment dans la santé, le social, la sécurité et les transports ;
- Que le PB19 impose, sous couvert d'un dialogue, une baisse de salaire et du pouvoir d'achat des fonctionnaires à hauteur de 79 millions et préterite durablement les conditions de travail et les revenus de toutes et tous et encore plus des nouvelles personnes engagées, notamment en sous-estimant fortement les taux d'indexation prévus ;
- Que les faibles nouvelles recettes fiscales se font essentiellement sur le dos des petits revenus et sont insuffisants pour financer les prestations publiques dont la demande est en augmentation ;
- Que les revenus escomptés sont systématiquement sous-évalués dans le processus d'élaboration du budget ;
- Que cette politique budgétaire dégrade sensiblement les conditions du travail du personnel des services publics et parapublics, ne permet pas de répondre aux besoins de la population et nuit à la cohésion sociale dans le canton.

Sur le Projet de loi LTrait (SCORE)

- Que le Projet de loi LTrait n'offre ni garantie de transparence quant à la fixation des salaires et des collo-cations de fonctions (rendant impossible les contestations individuelles et collectives), ni garantie d'équité de traitement notamment en permettant une délégation des décisions de collocation aux autorités responsables des départements (services) et institutions autonomes et subventionnées ;
- Que le Projet de loi LTrait, retire la compétence au Grand Conseil de fixer les salaires dans une loi rendant arbitraire et sans certitude pour le futur l'établissement des grilles salariales ;
- Que ceci implique un risque de différences salariales pour une même fonction (ou emploi-référence) selon le lieu de travail ou l'institution, pouvant avoir des répercussions multiples, notamment sur la mobilité et accentuer des discriminations femmes-hommes.

Sur les retraites (CPEG)

- Que le Projet de loi LCPEG (PL 12188 du CE), sous-couvert d'un apport en capital conséquent, abouti à la baisse des rentes et à la hausse des cotisations ;
- Que le personnel a déjà concédé de très importants sacrifices (baisse de 17% des prestations en moyenne), au travers d'augmentation de cotisations, d'élévation de l'âge-pivot et de baisses des rentes ;
- Que le Comité de la caisse a anticipé pour 2020 une baisse de rente de 10% additionnelle aux 17% de baisse déjà subie et irréversible si aucune capitalisation rapide n'intervient d'ici au printemps 2019.

Sur le plan financier quadriennal 2019-2022 (PFQ 2019-2022)

- Que le PFQ 19-22 impose, sous couvert d'un dialogue, une baisse de salaire et du pouvoir d'achat des fonctionnaires à valeur de 281 millions.

L'assemblée des délégué-e-s du Cartel exige :

1. Un PB19 qui permette au minimum de préserver et d'assurer des prestations de qualité pour répondre aux besoins croissants de la population, garantissant le personnel nécessaire à cette réalisation par la création des emplois nécessaires (formation, prestations administratives, santé, social, enseignement, sécurité, justice, transports) ;
2. Un PB19 et un PFQ 19-22 qui ne s'attaquent pas aux salaires de la fonction publique ;
3. Des négociations avec le CE incluant non seulement les demandes de maintien du pouvoir d'achat, mais également les éléments garantissant la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, des exigences en matière de transparence salariale, de management respectueux de la santé du personnel, de mobilité choisie, l'abandon de tout projet sectoriel au niveau RH qui facilite les licenciements du personnel et des statuts précaires (intérimaires, stagiaires, auxiliaires, etc. ;
4. L'élaboration d'un calendrier de négociations avec le CE en vue du budget 2020 et des suivants, susceptible d'intégrer, dans les délais utiles, les revendications du personnel, avant le transfert de sa compétence au Grand Conseil ;
5. Le retrait pur et simple du projet de la loi LCPEG (PL 12188) ;
6. Le versement d'une capitalisation suffisante pour mettre la caisse en conformité avec le droit fédéral et à ce titre, nous réaffirmons notre soutien au PL 12228 et à l'initiative Cartel-ASLOCA ;
7. Le retrait du projet de loi L'Trait pour faciliter les discussions et en vue de l'approbation par le CE des revendications du Cartel qui sont principalement: une grille salariale intégrée dans la loi, une transparence par rapport à l'évaluation des fonctions, la garantie du principe d'universalité de la grille salariale (des salaires identiques pour des fonctions identiques au sein des services de l'administration et des secteurs subventionnés), le maintien d'un principe de progression d'annuité plus fort en début de carrière, et accentué pour les bas salaires ;
8. Des compensations suffisantes pour palier les pertes fiscales provoquées, sur le long terme, par une éventuelle adoption de la RFFA.

L'assemblée des délégué-e-s mandate les instances du Cartel afin de :

- Faire une assemblée du personnel le 8 novembre pour évaluer les réponses obtenues de la part du CE et de la prise en compte des exigences posées ;
- Planifier des assemblées de personnel et soutenir l'organisation d'assemblées de secteurs, pour informer et mobiliser ;
- Mettre en place les manifestations nécessaires pour faire valoir ses revendications.